

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 14 (1934)
Heft: 7

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE — DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Chiffres, faits et nouvelles

Formalités d'entrée en Suisse.

La carte d'identité est admise à défaut de passeport pour l'entrée des touristes français dont le séjour en Suisse ne dépassera pas trois mois. Pour les automobilistes et motocyclistes, il faut présenter en outre le permis national de conduire, le certificat national d'immatriculation de leurs voitures et, au choix, une carte d'entrée provisoire, un carnet de passage ou un triptyque. La carte d'entrée provisoire peut être obtenue de tous les bureaux de route des Douanes suisses; le carnet de passage et le triptyque sont à demander à l'Automobile-Club français, dont on fait partie.

La balance commerciale française et la Suisse.

Pendant les cinq premiers mois de 1934, la Suisse est restée de loin le meilleur client de la France avec un excédent de la balance favorable pour la France de 308 millions. Ensuite viennent l'Union Belgo-Luxembourgeoise (131 millions) et l'Algérie (123 millions).

Licence d'importation en France.

On rappelle que les Comités interprofessionnels français, composés des présidents des Syndicats de producteurs ou de commerçants, ou de leurs délégués, n'ont pas à connaître les modalités du contingentement, ni à en décider les chiffres; ils n'ont qu'un avis à donner sur les demandes d'autorisation d'importation présentées.

« Le domicile des étrangers en France au point de vue du droit fiscal. »

La première partie de cet ouvrage de Victor Molodowsky vient de paraître.

Protection en France des produits laitiers.

Le Sénat vient de voter un projet de loi relatif à la protection des produits laitiers français. Le projet interdit l'emploi de la dénomination de crème, fromage, lait en poudre ou beurre, pour des produits qui ne contiennent pas exclusivement du lait.

Nouvelle réglementation de la taxe militaire suisse.

Une ordonnance du Conseil fédéral vient d'être promulguée qui tend essentiellement à grouper les dispositions édictées à ce sujet dans différents arrêtés. En outre, elle précise le principe de l'imposition du revenu qui sera dorénavant basée sur le revenu de l'année précédente. Différentes facilités ont également été prévues en faveur des Suisses à l'étranger.

Marque d'origine pour l'importation en France.

Par décrets des 18, 20 et 28 juin, sont soumis à la marque d'origine les albums d'images et de photographies, les pendulettes, les papiers peints et leurs échantillons, les lampes électriques de sûreté pour mines à accumulateurs, porcelaines diverses, chemiserie, lingerie de corps, savons, quelques produits chimiques, etc.

Réduction des droits de douane sur les espadrilles françaises importées en Suisse.

La Suisse s'est engagée, vis-à-vis de la France, à réduire à 145 fr. s. par 100 kg. le droit sur les espadrilles, en échange de la réduction du droit français sur les pièces détachées de compteurs, en provenance de Suisse.

Septième Congrès et Fêtes du Rhône à Marseille.

Le compte rendu du Septième Congrès et des Fêtes du Rhône organisés à Marseille en septembre 1933, vient de paraître. Ce volume de 519 pages, contient plus de 40 rapports présentés par les diverses Sections du Congrès.

Huitième Congrès et Fêtes du Rhône à Lausanne.

Les sessions tenues par les 5 Sections du Congrès (histoire et archéologie, météorologie et hydrologie, géographie, tourisme et technique) ont eu lieu les 27 et 28 juin à Lausanne.

Les rapports présentés à l'occasion de ce Congrès seront imprimés et réunis dans un volume qui revêtira un intérêt considérable et tout particulièrement en ce qui concerne l'aménagement du Rhône.

Les fêtes des 29, 30 juin et 1^{er} juillet, avec leurs cortèges historiques, leurs banquets et leur fête vénitienne, leur « offrande au Rhône », leurs concours nautiques, leurs représentations théâtrales, etc... ont démontré, une fois de plus, le talent de la ville de Lausanne à organiser de telles manifestations.

Suppression des taxes de douane accessoires en France.

La réforme fiscale décidée récemment par le Parlement français supprime de nombreuses taxes de douane accessoires et les remplace par une taxe unique nommée « taxe de statistique, de formalités douanières et de timbres » dont le rendement ne devra pas être supérieur à celui des taxes qu'elle remplace.

Un projet de décret du Ministère des Finances (Direction Générale des Douanes) est actuellement en voie de préparation. La réforme sera réalisée dès le 1^{er} août prochain.

Abrogation des taxes de luxe en France.

Un décret abrogeant les différentes taxes de luxe a paru au Journal Officiel du 7 juillet 1934. Toutes les transactions soumises jusqu'à ce jour à une taxe de luxe seront désormais uniformément taxées au taux de 2 %, taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Foire de Paris 1935.

Le Conseil d'Administration de la Foire de Paris a décidé d'augmenter de 5.000 mq. la surface couverte du Palais des Expositions à la Porte de Versailles; il a pris toutes dispositions utiles pour que les constructions soient immédiatement commencées.

Amélioration du système des contingents.

La Chambre Syndicale des Importateurs français de produits alimentaires vient de se déclarer opposée :

1° A l'institution d'une taxe fixe sur les licences d'importation;

2° A la création d'une taxe mobile venant s'ajouter aux droits de douane.

Par contre, elle demande :

1° L'élargissement des contingents;

2° L'aménagement ou la réduction des tarifs douaniers;

3° La suppression ou la réduction des taxes sur les licences d'importation.

L'Union des Chambres de Commerce Maritimes et des Ports Français va plus loin et demande l'abandon progressif du système des contingents.

Contingents français du 3^e trimestre 1934.

Un décret en date du 30 juin a fixé les chiffres des contingents à importer au cours du 3^e trimestre 1934. En ce qui concerne les produits nouvellement contingentés, c'est-à-dire ceux qui ne sont soumis à ces mesures que depuis le 1^{er} janvier 1934, il est spécifié qu'ils pourront être majorés dans une proportion de 300 % par voie de négociations avec les pays étrangers. L'importation de ces marchandises ne peut être effectuée qu'en vertu d'autorisations individuelles d'importation délivrées par l'Administration des douanes sur avis des Comités Interprofessionnels. C'est en principe à ces organismes que doivent être adressées les demandes de licences.

Exposition des sports d'hiver à Lyon.

Une exposition des sports d'hiver aura lieu du 15 au 23 septembre 1934, à Lyon.

Petites Annonces Classées

N.B. Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppes affranchies à 0 fr. 50 pour la France et à 1 fr. 50 pour la Suisse, à la Chambre de Commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

Demandes de représentation de produits suisses :

Textiles :

Agence générale pour Paris est demandée dans les dentelles, broderies, organdi uni, brodé et imprimé, voiles, garniture de lingerie, etc. (319).

Représentation de fabricants suisses de taffetas unis et fantaisie est recherchée (325).

Maison suisse établie à Lyon depuis 1900 demande représentation de fabricant de voiles et organdis, unis ou fantaisie (330).

Maison suisse de commission à Lyon cherche à représenter aux achats de soieries des maisons suisses de nouveauté (331).

Divers :

Agronome-conseil cherche agence ou sous-agence dans articles de construction ou agricoles (321).

Compatriote habitant Paris depuis plusieurs années, demande représentations de maisons suisses. Toutes propositions sont susceptibles de l'intéresser, à l'exception des textiles (332).

Demandes de représentation de produits français :

Alimentation :

Alimentation (294).

L'agence générale ou sous-agence de maisons françaises en produits alimentaires est recherchée par maison suisse possédant bonne clientèle dans l'hôtellerie, restaurants et denrées coloniales (335).

Divers :

Maison suisse, possédant organisation de vente avec locaux pour dépôt en Suisse et bureau à Paris, cherche agence ou représentation de sérieuse maison française dans produits industriels (334).

. Demandes d'emplois : .

Suisse-Romand, 25 ans, cherche emploi, commerce, banque ou représentation (327).

INGENIEUR ELECTR., dipl. E. P. Z. (ETH), suisse, 30 ans, actif, ayant travaillé plateforme d'essais, exploitations, études (BBC, CEM, SSW), longue pratique commerciale dans bureau techn. à Paris. Bonnes relations dans l'industrie électr. et mécan. de cette région; français, allemand, italien. Ref. de 1^{er} ordre; cherche situation dans l'industrie ou évent. représentations (333).

Monsieur, 37 ans, d'origine suisse, naturalisé français, depuis bientôt six ans dans importante firme en Saône-et-Loire, spécialisé dans le commerce d'exportation et à même de prouver chiffre d'affaires saines, rédacteur-dactylo parfait en français, allemand et anglais, lisant couramment l'espagnol, bon comptable et formation générale au-dessus de la moyenne, cherche nouvel emploi dans grande ville de France ou d'Algérie (326).

Offre de Représentation

Maison suisse à Marseille disposant d'entrepôt cherche représentations articles divers (328).

Maison suisse établie en Afrique occidentale depuis 8 ans prendrait encore quelques représentations de tissus, articles indigènes et marchandises s'écoulant en grandes quantités dans la Colonie (329).